

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CONCEPTION DE TRAITEMENT - HEALTH & SAFETY			
Code	PAKI1M74KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'apprentissage:

- En ergonomie, de l'aménagement participatif des situations de travail.
- En renforcement musculaire avec swissball (Fitball), l'utilisation de cet outil dans le cadre de la promotion de la santé et son intégration dans un programme d'exercices thérapeutiques (Thérapie fonctionnelle).
- Partie théorique: Place des activités physiques et sportives et de la condition physique dans le métier de kinésithérapeute - Sensibilisation à la pratique dans sa mission de professionnel de la santé.

Les intervenants sont:

Ergonomie: N. Draye

Partie pratique: Renforcement musculaire/swissball: N. Declercq

Partie théorique: Condition physique: T. Marique

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable en groupe:

D'intégrer des méthodes d'observation et d'analyse du poste de travail à la personne dans un cadre de prévention/analyse des risques professionnels, avec une finalité de prévention primaire, secondaire ou tertiaire selon la réalité professionnelle. D'appliquer les connaissances théoriques et pratiques permettant l'organisation de séances de prévention à l'égard de travailleurs et adaptées à certaines pathologies spécifiques.

D'illustrer des moyens d'adaptation du poste de travail au travailleur. Par travail, on entendra les interactions entre l'Homme et la Machine au sens large, qui interviennent aussi bien dans le cadre professionnel (en économie normale et protégée) qu'extra-professionnel (activités de la vie journalière, loisirs, etc.).

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable seul :

De se mobiliser avec aisance et efficacité sur un swissball (ou Fitball), d'utiliser le Fitball dans sa pratique professionnelle, de proposer des exercices judicieusement adaptés à la pathologie du patient et de l'introduire dans son programme de thérapie fonctionnelle.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAK11M74KINA Conception de traitement - Health & Safety 32 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAK11M74KINA Conception de traitement - Health & Safety 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Conception de traitement - Health & Safety			
Code	16_PAKI1M74KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

À travers cette activité d'apprentissage pratique et théorique, l'étudiant expérimentera :

Les diverses techniques de renforcement musculaire dans le cadre de la promotion à la santé.

Les séquences d'apprentissages de swissball visent à permettre aux apprenants à comprendre les fondements théoriques et pratiques de l'utilisation de cet outil au sein d'un programme d'exercices thérapeutiques (Thérapie fonctionnelle) et à concevoir l'intérêt de celui-ci dans la conception d'un schéma de traitement fonctionnel. En ergonomie, l'approche de l'aménagement participatif des situations de travail.

À travers l'activité d'apprentissage théorique, l'étudiant sera sensibilisé : aux bienfaits des activités physiques et sportives, à l'épidémiologie de la pratique sportive, aux effets de la sédentarité et du désentraînement physique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant doit être capable :

de répondre à des questions en rapport avec la visite-conférence à laquelle il a assisté. (Compétence: 1.1)

de proposer des adaptations ergonomiques d'une situation de travail.(Compétence: 1.6)

d'élaborer un programme de reconditionnement physique adapté à une situation clinique précise.(Compétence: 4.6)

d'intégrer des méthodes d'observation et d'analyse du poste de travail à la personne dans un cadre de prévention/analyse des risques professionnels, avec une finalité de prévention primaire, secondaire ou tertiaire selon la réalité professionnelle. (C4.6)

d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques permettant l'organisation de séances de prévention à l'égard de travailleurs et adaptées à certaines pathologies spécifiques. (Compétence: 6.3)

d'illustrer des moyens d'adaptation du poste de travail au travailleur. Par travail, on entendra les interactions entre l'Homme et la Machine au sens large, qui interviennent aussi bien dans le cadre professionnel (en économie normale et protégée) qu'extra-professionnel (activités de la vie journalière, loisirs, etc.). (Compétence: 4.6)

de se mobiliser avec aisance et efficacité sur un swissball (ou Fitball), d'utiliser le Fitball dans sa pratique professionnelle, de proposer des exercices judicieusement adaptés à la pathologie du patient et de l'introduire dans son programme de thérapie fonctionnelle. (Compétence: 6.4)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Prévention des troubles musculosquelettiques : approche globale, participative et multidisciplinaire

Renforcement musculaire seul, à deux et à l'aide d'un outil pédagogique : le swissball

Partie théorique - condition physique/entraînement

1. Santé et APS
 2. Baromètre de la condition physique
 3. Performance et APS
 4. Principes de l'entraînement /Conséquences du désentraînement physique.
- Démarches d'apprentissage

Démarches d'apprentissage

Exposés oraux (Power Point) pour les contenus théoriques d'ergonomie, de condition physique/entraînement.
Exercices pratiques de renforcements musculaires en groupe (swissball)

Dispositifs d'aide à la réussite

Les contenus théoriques sont accessibles sur la plateforme "connectED"
Ouvrages de référence

Ouvrages de référence

PREVENT: «Allégez la charge» prévention des lombalgies dans le secteur des soins de santé. Campagne 2007 du CHRIT

H. MONOD, B. KAPITANIAK: «Ergonomie», Collection des abrégés de Médecine. Edition Masson, Paris, 1999

Mutualités Libres: «TMS, Quand le travail fait mal», Editeur responsable: D. FERETTE, rue St. Hubert, 19 - 1150 Bruxelles

Romain MEEUSEN: «Exercices pour le dos», BODYTALK, n°39, 1992

Pr Y. HENROTIN: «Mal de dos? Reprenez rapidement l'exercice», Kiné varia Septembre 2008

PREVENT: «Prévention des maux de dos en milieu hospitalier 2008», Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale, 2008

BACKFUN: «Touche pas à mon dos», Service promotion santé des mutualités libres, Septembre 2003

PREVENT: «Lombalgies au travail», Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale, Septembre 2008

J.-Ph. DEMARET: «Le cours d'éducation physique et la santé du dos», revue de l'éducation physique, Vol 38, 4. 1998, 177-190

www.asstsas.qc.ca

Hugues MONOD et Bronislaw KAPITANIAK, Ergonomie, abrégé, Masson, 1er mai 2003

Troubles musculosquelettiques - Série Stratégie SOBANE, Prof. Jacques Malchaire, Spf emploi travail concertation sociale, septembre 2009

Manutentions manuelles - FIFARIM - Fiche d'identification des facteurs de risque liés à la manutention, Spf emploi travail concertation sociale, avril 2008

Prévention des troubles musculosquelettiques pour le personnel soignant dans les hôpitaux, Spf emploi travail concertation sociale, septembre 2010

Ministère de la communauté Française. Direction générale du sport. (ADEPS). Padovano C. Clés pour la forme. L'endurance en milieu scolaire. Revue SPORT, ADEPS, n°175-176- Hiver 2001, 128 p.

Benoist Ch. Stretching pour le sportif. Editions Amphora Novembre 2002

De Gasquet B. Abdominaux - Arrêtez le massacre- Robert Jauze 2005

Kuypers E. et Pinna A. Initiation au Jogging et renforcement musculaire. CUFOCEP Juin 2006

Thibault G. Douze minutes de célébrité. Sport et vie n°101 2006

Buchbauer J. et Steininger K. Techniques de renforcement musculaire en rééducation. Editions Maloine 2003

Marique Th. Cours de motricité générale UCL 2007-2008

Waymel T. - Choque J. Etirement et renforcement musculaire. Editions Amphora, Mars 2005

Ptack Alain « Le swissball » document inédit. CUFOCEP, UCL 2009.

Juras Sabine et Baicry Jérôme Le gainage pour tous. Edition C. Geoffroy, 2007

Supports

Notes de cours accessibles sur la plateforme "connectED"

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est examen écrit, il est composé d'un QCM et de questions ouvertes. La note finale est pondérée par le taux de présence active aux cours.

Lorsqu'un étudiant aura atteint un quota de 20% d'absences injustifiées, il se verra attribuer automatiquement la

note de PP lors de la session de juin et celle de septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l'AA est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage pondérées en fonction du volume d'heures de cours (ou autre méthode !) de chacune de celles-ci, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- si une ou plusieurs partie de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l'AA ;
- si les notes des différentes parties sont supérieures ou égales à 8, un point par échec rencontré est soustrait de la cote globale de l'AA jusqu'à maximum atteindre la cote la plus basse obtenue parmi les différentes parties de l'activité d'apprentissage.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

Nicolas De Clercq, Nicolas Draye, Thierry Marique

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).